



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2018

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Géraldine BRUYERE, Catherine PARISOT, Thierry DELHOMME, Jean-Claude WAEBER, Sandrine BARRAUD, Marie-Christine GRIFFON, Jean THOREUX, Daniel DUMONTET,

**Absents, excusés :** Benoit JUGNET, Daniel LEDUC

**Animateur de séance :** Daniel DUMONTET

**Secrétaire de séance :** Thierry DELHOMME

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

### Travaux et projets en cours

#### ➤ **Atelier relais IM'POSE**

Marie-Thérèse CHAPELIER et Jean THOREUX indiquent que les pré-réceptions de travaux sont en cours. Des réserves sont toutefois émises quant à la finition de la dalle qui présente des rayures et à celle des murs où les matériaux semblent différents.

#### ➤ **CART**

Le Maire explique qu'une réunion de lancement du chantier avec signature des marchés a eu lieu le 09 janvier dernier.

Il indique qu'après une visite sur place l'architecte s'est aperçu que les fondations dans les vides sanitaires étaient inexistantes.

Le conseil municipal déplore cette façon de procéder avec le passage, en amont, de divers bureaux d'études relativement onéreux, d'une estimation des coûts et du dépôt d'un permis de construire, sans que personne ne soulève ce problème et ne propose de solution.

L'utilisation des vides sanitaires était prévue comme zone de stockage, le cabinet d'architecture doit présenter une analyse de la situation et amener des solutions rapidement.

#### ➤ **Presbytère**

##### ○ **Etudes géotechniques**

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réaliser une étude de sol, dans le cadre notamment des travaux de rénovation de l'ancien presbytère en maison médicale.

Il indique que pour cette étude géotechnique de conception en phase avant-projet, il a consulté 5 sociétés :

- AIN GEOTECHNIQUE
- EQUATERRE SARL
- FONDASOL
- CONFLUENCE
- HYDRO Géotechnique

Il a reçu 5 devis conformes:

- AIN GEOTECHNIQUE : 2 765.00 € HT
- EQUATERRE SARL : 4 130.00 € HT
- FONDASOL : 3 740.00 € HT
- CONFLUENCE : 3 250.00 € HT
- HYDRO Géotechnique : 4 041.50 € HT

Le conseil municipal décide

- de retenir le devis de la société AIN GEOTECHNIQUE, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour assurer l'étude géotechnique de conception phase avant-projet pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère en maison médicale pour la somme de 2 765 € HT.
- que le Maire ou un adjoint a le pouvoir de signer les documents y afférant et mandater le paiement des factures le moment venu.

#### ➤ **Echange de terrain Béatrice COMBIER**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération 145/2017 par laquelle la commune se portait acquéreur d'une bande de terrain appartenant à Mme Béatrice COMBIER.

Il présente la proposition du cabinet MONIN géomètre chargé du dossier que le conseil municipal valide.

### ➤ **Indivision consorts BARAULT**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 161/2017 par laquelle il se portait acquéreur d'un pavillon et d'un terrain de 8 387 m<sup>2</sup> et sollicitait l'intervention d'un géomètre pour scinder la propriété en 5 lots :

- un lot comprenant la maison et 3 477 m<sup>2</sup>
- 4 lots de terrain à bâtir d'au moins 1 000 m<sup>2</sup> chacun

Il présente la proposition du cabinet JACQUEMIN qui est validée par le conseil municipal.

### ➤ **Bourg-centre – Secteur du Lion d'or**

#### ○ **Contrat de ruralité**

Le Maire rappelle au conseil municipal le dispositif du « contrat de ruralité » proposé par l'Etat et encadré par le Pays Sud Bourgogne.

Ce nouveau contrat, avec l'État, qui est également décliné ou repris par la région est coordonné par le pays. Il a pour mission d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs autour d'un programme d'actions pluriannuel.

Les actions engagées devront s'inscrire dans des volets bien définis :

- accès aux services et aux soins
- revitalisation des bourgs-centres
- attractivité du territoire
- mobilité
- transition écologique
- cohésion sociale

Le Maire rappelle au conseil municipal les orientations et propositions qui se présentaient sous la forme de 10 projets ou orientations susceptibles d'entrer dans ce dispositif étant précisé qu'à ce stade il s'agit "d'appel à intention", sans garantie de résultat :

- Aménagement Bourg centre convention conseil régional BFC
- Réhabilitation et extension du Centre d'Accueil Rural et Touristique, chantier lancé.
- Création d'une maison de santé, recherche de financements en cours.
- Réhabilitation d'un immeuble en centre bourg, logements et commerce, acquisition des bâtiments terminée.
- Adaptation de l'offre commerciale et artisanale aux besoins émergents, poursuite des échanges avec l'UCIA.
- Amélioration et coordination de l'accueil des seniors.
- Développement de l'offre pédagogique de la Maison des Patrimoines.
- Création d'un skate-park
- Accès internet et télétravail
- Amélioration de l'offre classe environnement et patrimoine de la Maison des Patrimoine.

Le conseil municipal

- apporte différentes modifications
- approuve ces propositions
- autorise le Maire à solliciter les financements complémentaires auprès de l'Etat (DETR et soutien à l'investissement public local), auprès du Conseil Régional et du FEADER
- charge le Maire ou un adjoint de déposer les dossiers auprès du Pays Sud Bourgogne et l'autorise à signer toutes pièces utiles en particulier la convention.

#### ○ **Espaces publics**

Le Maire rappelle la délibération 88-2017 dans lequel il avait fait un bilan de l'avancée du dossier et des réflexions entreprises quant aux priorités, aux financements et à la programmation des actions, et dans lequel il avait été décidé de valider et lancer le projet de réhabilitation du CART et des aménagements extérieurs.

Il propose également la programmation des travaux restants comme suit :

- 2018 : aménagements extérieurs, projet pédagogique de la Maison des Patrimoines, Internet
- 2018: lion d'or, maison de santé
- 2019 : skate-park, ...

Le conseil municipal décide :

- de valider la programmation des travaux comme suit :
  - 2017 : CART et aménagements extérieurs, projet pédagogique de la Maison des Patrimoines, Internet
  - 2018 : Lion d'or, maison de santé
  - 2019 : skate-park, ...
- de valider les propositions présentées
- de solliciter toutes les aides financières possibles, à savoir notamment :
  - aides régionales au titre du Soutien au programme de revitalisation des bourgs centres
- que le maire, ou un adjoint, a tout pouvoir pour mettre en œuvre la réalisation de cette décision et signer les documents nécessaires s'y rapportant

- **Lotissement de la Croix Mission**
  - **Vente lot 6 – Mme M. Nicolas VOUILLON**

#### **Annie VOUILLON quitte l'assemblée**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition émanant de l'agence immobilière AGI, prestataire chargé de la vente des lots du lotissement de la Croix Mission de la demande d'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur ce lotissement, lot n°06, d'une contenance de 585 m<sup>2</sup>, cadastré section F, n° 1029, à Madame Monsieur Nicolas VOUILLON

Le prix du lot est fixé, conformément à la délibération n°145/2016 du 19 septembre 2016, à 18 591.30€ (dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et trente et un cents) HT soit 22 309.56€ (vingt-deux mille trois cent neuf euros et cinquante-six cents) TTC.

Le conseil municipal décide

- d'attribuer le lot n°06 du lotissement de la Croix Mission d'une contenance de 585 m<sup>2</sup>, à Madame et Monsieur Nicolas VOUILLON. qui en ont fait la demande par l'intermédiaire de l'agence AGI
- que le prix du lot est fixé, conformément à la délibération n°145/2016 du 19 septembre 2016, à 18 591.30€ (dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et trente et un cents) HT soit 22 309.56€ (vingt-deux mille trois cent neuf euros et cinquante-six cents) TTC
- que l'ensemble des frais d'acquisition sont à la charge du pétitionnaire
- que la commission allouée à l'agence AGI pour la vente des lots du lotissement de la Croix Mission est portée à 2 500€ par parcelle vendue, suite à renégociation
- que la commune réglera la commission de 2 500€ à l'agence AGI selon les modalités proposées par le gérant, pour le lot n° 06
- que le Maire ou les adjoints auront tous pouvoirs pour exécuter cette décision, pour signer toute pièce utile et en particulier l'acte de vente qui sera régularisé en l'étude de Maîtres Crivelli et Saulnier, notaires à Matour.
- 

#### **Annie VOUILLON rejoint l'assemblée**

- **Maison des associations**
  - **Inauguration**

Le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration officielle de la maison des associations aura lieu le vendredi 09 mars 2018 à 18h00 en présence de M. le Préfet, du Président du conseil départemental d'un représentant du conseil régional et des autres financeurs du projet qui auront la possibilité de participer.

#### **Voirie réseaux**

- **Enquête publique – Aliénation suite à déclassement d'une voie communale du domaine public**

Le Maire rappelle au conseil municipal les demandes d'acquisition ou de déplacement de chemins appartenant au domaine communal, émanant de Mme SONNERY qui souhaite acquérir une portion de voie communale traversant sa propriété au lieu-dit « Odret », cadastrée A-1009 ;

Il rappelle que conformément à la délibération 80/2017, il a été demandé notamment le déclassement du domaine public d'une voie communale en vue de son aliénation, et que ce déclassement avait été confirmé par délibération 199-2017.

Le conseil municipal :

- confirme la décision d'aliénation de la portion déclassée
- décide de fixer les prix de vente et d'achat à 30 cents / m<sup>2</sup>
- décide que la régularisation des actes se fera auprès de l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR,
- précise que tous les frais afférents à la vente seront à la charge exclusive des acquéreurs
- donne tout pouvoir, au Maire ou à un adjoint pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et l'autorise à signer tous actes et toutes pièces utiles,

- **Classement des voies communales**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre à jour la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal, suite au déclassement confirmé par délibération n°199-2017

Il rappelle la délibération n°156/2017 dans laquelle avait été effectué le recensement annuel de la longueur de la voirie, classée dans le domaine public communal qui intervient dans le calcul de différentes dotations de l'Etat attribuées aux communes.

Il précise qu'il convient de rectifier l'ancien linéaire erroné qui avait été défini dans cette délibération :

39 765 au lieu des 39 752 indiqués

Il précise que des modifications ont eu lieu et présente le tableau actualisé

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
  - Ancien linéaire : 39 765 m

- o Voies ajoutées :

VC 50bis	A Croux		Maison parcelle C 1254	13 ml	
VC 51	Accès parking étang	AB 320	AB 1462	100 ml	
VC 52	Champailly	Jonction VC 24	à VC 25 bis	193 ml	Jonction de deux axes
<b>Longueur ajoutée</b>				<b>306 ml</b>	

- o Voie supprimée :

VC 5bis	Odret		Maison parcelle A1009	-16 ml	Portion enclavée
<b>Longueur enlevée</b>				<b>-16 ml</b>	

- o Nouveau linéaire : 40 055

- Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 40 055 m de voies publiques
- Autorise le Maire ou un adjoint à le signer.

➤ **Enquête publique – Diagnostic écologique – Source de Botte**

Le Maire présente au conseil municipal le dossier de l'enquête publique concernant les travaux de captage d'une source située "en Botte".

Thierry MICHEL a contrôlé les pièces fournies et émet une remarque dans la rédaction d'un passage où un "copié collé" malheureux inclut dans le périmètre des lieudits de la commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE.

Le conseil municipal valide néanmoins le dossier de diagnostic mais demande au Maire d'informer la Préfecture de cette petite erreur.

### Personnel communal

➤ **Renouvellement de contrat**

Le Maire informe le conseil municipal :

- qu'une demande de renouvellement de contrat aidé est en cours pour un agent au service technique à raison de 26/35<sup>ème</sup> selon la nouvelle réglementation des CAU / CUI à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- du renouvellement du contrat d'un agent contractuel à raison de 24/35<sup>ème</sup> à compter du 01/02/2018 et pour une durée de 1 an

le conseil municipal décide de procéder au recrutement d'un agent en contrat aidé au service technique suite au départ d'un employé au 06 novembre 2017, pour une durée de 6 mois à 3 ans à raison de 20 à 35h00 selon le profil et le dispositif de recrutement.

➤ **Adhésion CNAS**

Le Maire indique au conseil municipal la volonté de deux agents communaux de s'inscrire au CNAS en 2017.

Il précise que cette décision n'a pas été suivie d'effet et que l'adhésion a été omise.

Ces deux agents quittent la commune et souhaitent bénéficier des aides au déménagement.

Le conseil municipal décide :

- de prendre en charge le montant de l'aide au déménagement prévu par le CNAS, puisque l'erreur vient de la collectivité
- de verser à Mme M. DESCOUTURES la somme de 400€ (dans la limite des frais engagés) correspondant à ce qu'ils auraient perçu du CNAS
- autorise le Maire ou un adjoint à signer toute pièce utile à la réalisation de cette décision

### Commissions

➤ **Commission tourisme**

- o **ZLP**

Le Maire informe le conseil municipal de la décision de deux agents de la collectivité de la base de loisirs du Paluet de ne pas renouveler leur contrat.

Le conseil municipal décide de procéder au recrutement d'une directrice ou d'un directeur de camping sous forme d'un CDD à 35/35<sup>ème</sup> annualisé, pouvant évoluer en CDI ou vers une location commerciale.

Un débat s'engage quant au devenir de la base de loisirs face aux difficultés à fidéliser le personnel. Former de nouveaux agents chaque année pour une à deux saisons devient compliqué. La politique de la commune jusqu'alors était de conserver un maximum de compétences pour garantir des emplois pérennes.

Diverses possibilités sont évoquées :

- sous-traiter une partie de l'activité à des prestataires privés (Communication, animations ...)
- exploiter la structure ou une partie en DSP (Délégation de Service Public) avec le risque de perdre la main sur la façon de gérer et la ligne de conduite qui était appliquée
- scinder le camping, les gîtes de groupes, la piscine pour ne garder qu'une partie des activités

Le conseil municipal décide de réfléchir à ces diverses problématiques et se réunira pour évoquer les suites qui pourront être données à l'organisation de la base de loisirs et de la Maison des Patrimoines.

➤ **Commission école cantine**

○ **Subvention**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a été dissout pour faire place au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Il indique que le CCAS attribuait une subvention aux coopératives scolaires des écoles primaire et maternelle dans le cadre des voyages scolaires et des animations diverses.

Le CIAS n'attribuant aucune aide pour ce type d'activités, il propose de maintenir la prise en charge par la commune.

Le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux écoles maternelle et élémentaire la somme de 28€ par élève, soit **3 500€**, selon la répartition suivante :
  - **Coopérative de l'école primaire**                    **2 212.00€**
    - **28.00€** x 79 élèves (Subvention pour "voyage scolaire et animations diverses")
  - **Coopérative de l'école maternelle**            **1 288.00€**
    - **28.00€** x 46 élèves (Subvention pour "voyage scolaire et animations diverses")
- le Maire et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Questions diverses**

➤ **Participation citoyenne**

Le Maire rappelle fait part au conseil municipal d'une circulaire préfectorale concernant le dispositif "participation citoyenne" dans le cadre de la lutte contre les cambriolages prévue pour faire reculer cette forme de délinquance.

Des mesures sont mises en place (aide à l'équipement en vidéosurveillance, mise en place du dispositif "voisins vigilants", sensibilisation des forces de l'ordre...)

Le conseil municipal reporte sa décision à une prochaine séance

➤ **La poste : adaptation des horaires**

Annie VOUILLON et Marie-Thérèse CHAPELIER font part au conseil municipal de leur rencontre avec les responsables de la poste pour faire le point sur la situation du bureau de MATOUR.

Elle rappelle que les horaires d'ouvertures du guichet avaient été modifiés en 2010 et passaient à 30.5 heures par semaine.

Face à la baisse de fréquentation de 31% depuis 2010 une adaptation des horaires est prévue comme suit :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>Horaires actuels</b>	8h55/12h00 13h50/16h30	8h55/12h00 13h50/16h30	8h55/12h00 13h50/16h30	8h55/12h00 13h50/16h30	8h55/12h00 13h50/16h30	9h00/12h00 --
<b>Horaires envisagés</b>	-- 14h00/16h30	9h00/12h00 14h00/16h30	9h00/12h00 14h00/16h30	9h00/12h00 14h00/16h30	9h00/12h00 14h00/16h30	9h00/12h00 --

Soit un total de 26h30 avec une fermeture du guichet le lundi matin.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le rapport formalisé.

➤ **Demande autorisation de passage rallye 5**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'autorisation de passage sur la commune du rallye de MATOUR, le 21 juillet 2018, organisé par l'association rallye5.

Le conseil municipal accepte cette sollicitation.

➤ **Fondation du patrimoine : convention de financement**

Catherine PARISOT informe le conseil municipal du suivi de la collecte de dons dédiée à la restauration du monument aux morts du cimetière.

Elle précise que la fondation accepte que les travaux débutent dès que possible afin d'éviter une progression des dégradations et qu'une aide a été demandée auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

Elle indique que la Fondation du Patrimoine participe financièrement à hauteur de 810€ et présente une convention de financement fixant le montant et les modalités d'exécution.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

➤ **Assemblée générale du don du sang**

Le Maire informa le conseil municipal de la tenue de l'assemblée générale du don du sang le 10/02/2018 à 10h00 à la Maison des Associations.

Marie-Thérèse CHAPELIER représentera le Maire.

➤ **MANOJ : demande de mise à disposition de salle**

Le Maire informe le conseil municipal de la sollicitation de l'association MANOJ pour une mise à disposition gracieuse de la salle de cinéma du CART ainsi que de la salle heptagonale de la Maison des Patrimoines, afin d'organiser leur assemblée générale.

Le conseil municipal, fidèle à ses engagements pris ultérieurement, accepte cette demande.

➤ **Remboursement Jean THOREUX :**

Le Maire indique au Conseil Municipal que M. Jean THOREUX a dû avancer sur ses fonds propres, pour payer, par chèque, les frais de port afin de réexpédier un écran d'ordinateur défectueux du cinéma, le fournisseur refusant d'être payé par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le Conseil Municipal décide :

- de rembourser à M. Jean THOREUX la somme de 58.00 € TTC qu'il a payée à la Poste pour la réexpédition d'un écran d'ordinateur défectueux du cinéma
- de charger le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision.

➤ **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions :

- PEP
- Restaurants du cœur
- EREA CHARNAY LES MACON
- Lycée agricole de RESSINS
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)

**Informations diverses**

➤ **APVN**

➤ **Bulletin municipal ;**

- **BRANDON**
- **CHAINTE**
- **CLERMAIN**
- **TRAMBLY**
- **VEROSVRES**

➤ **Naissance Léo fils de Magali le 08/12/2017**

➤ **Naissance de Théo JUGNET fils de Benoit le 19/01/2018**

➤ **Météo décembre 2017**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h30

Comm technique	13/02/2018	13/03/2018
Com tourisme	13/02/2018	13/03/2018
Réunion maire-adjoints	08/02/2018	06/03/2018
Réunion étang pêche	02/02/2018	
AG rallye	02/02/2018	
AG du don du sang	10/02/2018	

**REUNION EXCEPTIONNELLE CM MAISON MEDICALE  
(Avant les réunions de commissions)**

**Mardi 13 février 2018 – 20h30 salle du conseil**

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Lundi 19 février 2018 – 20h30 salle du conseil**

**Lundi 19 mars 2018 - 20h30 salle du conseil**